**(Mis À jour en Juillet 2017)**

**Contexte**

S’appuyant sur plusieurs autres résolutions relatives aux droits de l’homme et à l’environnement de même qu’aux droits de l’homme et au changement climatique, le Conseil des droits de l’homme a créé le mandat de l’Expert indépendant sur les droits de l’homme et l’environnement en 2012 (résolution [19/10](https://www.ohchr.org/EN/Issues/Environment/SREnvironment/Pages/Resolutions.aspx)).

Au mois d’août 2012, M. [John Knox](http://www.ohchr.org/EN/Issues/Environment/SREnvironment/Pages/JohnKnox.aspx) a été nommé pour un mandat de 3 ans en tant que premier expert indépendant chargé d’examiner la question relative aux droits de l’homme se rapportant aux moyens de bénéficier d’un environnement sûr, propre, sain et durable. Son mandat a été prorogé en mars 2015, pour trois autres années en tant que Rapporteur spécial (résolution [28/11](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G15/071/79/PDF/G1507179.pdf?OpenElement)).

Dans le cadre de son mandat, le Rapporteur spécial est notamment chargé de:

* Continuer d’étudier les obligations des droits de l’homme qui se rapportent aux moyens de bénéficier d’un environnement sûr, propre, sain et durable;
* Continuer de recenser, promouvoir et échanger des points de vue sur les bonnes pratiques concernant les obligations et engagements relatifs aux droits de l’homme en vue d’orienter, d’étayer et de renforcer l’élaboration des politiques environnementales, en particulier dans le domaine de la protection de l’environnement;
* Promouvoir l’exécution des obligations relatives aux droits de l’homme se rapportant aux moyens de bénéficier d’un environnement sûr, propre, sain et durable, et rendre compte à ce sujet, et diffuser ses conclusions notamment en continuant d’accorder une attention particulière aux solutions pratiques qui permettent l’application de ces conclusions;
* S’efforcer de recenser les difficultés et les obstacles entravant la pleine réalisation des obligations relatives aux droits de l’homme se rapportant aux moyens de bénéficier d’un environnement sûr, propre, sain et durable, et les lacunes existant dans la protection de ces droits, y compris dans le contexte du développement durable.

**Rapports thématiques réalisés par le rapporteur spécial**

* **Rapport de situation (2014)**

En sa qualité d’Expert indépendant, M. Knox a réalisé une étude approfondie ayant pour objectif de recenser les points de vue des parties prenantes concernant les obligations relatives aux droits de l’homme se rapportant à l’environnement. Cette étude a résulté en la préparation de [14 rapports individuels](https://www.ohchr.org/EN/Issues/Environment/SREnvironment/Pages/MappingReport.aspx), chacun étant consacré à une source ou à un ensemble de sources déterminées. M. Knox a résumé les conclusions dans son rapport sur la situation présenté au Conseil des droits de l’homme en mars 2014 ([A/HRC/25/53](https://www.ohchr.org/EN/Issues/Environment/SREnvironment/Pages/MappingReport.aspx)).

* **Recueil de bonnes pratiques (2015)**

M. Knox a présenté son [recueil de bonnes pratiques](https://www.ohchr.org/EN/Issues/Environment/SREnvironment/Pages/GoodPractices.aspx) au Conseil des droits de l’homme en mars 2015. Ce rapport (A/HRC/28/61) décrit les bonnes pratiques des Etats, des organisations internationales, des organisations de la société civile, des entreprises et des autres acteurs dans l’application des obligations relatives aux droits de l’homme en matière d’environnement. De plus, M. Knox a préparé un résumé d’une page pour chaque bonne pratique recensée. Les résumés sont disponibles en [anglais](https://www.ohchr.org/EN/Issues/Environment/SREnvironment/Pages/GoodPracticesCategories.aspx) et sont également accessibles sur un site web autonome- [Base de données de droits environnementaux](http://environmentalrightsdatabase.org/).

* **Rapport sur le changement climatique (2016)**

Le Rapporteur spécial a examiné les obligations relatives aux droits de l’homme qui se rapportent aux changements climatiques. Il a également exposé l’intérêt croissant dont la question des liens entre les changements climatiques et les droits de l’homme a fait l’objet au cours des dernières années. De plus, il a passé en revue les effets des changements climatiques sur le plein exercice des droits de l’homme et a précisé la façon dont les obligations relatives aux droits de l’homme s’appliquent aux mesures liées au climat. M. Knox a indiqué que les États ont des obligations de procédure et de fond en matière de changements climatiques, et ont le devoir de protéger les droits des plus vulnérables. M. Knox a présenté son rapport au Conseil des droits de l’homme en mars 2016 ([A/HRC/31/52](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G16/015/73/PDF/G1601573.pdf?OpenElement)).

* **Rapport sur la mise en œuvre (2016)**

Dans ce rapport, le Rapporteur spécial expose des méthodes possibles pour mettre en œuvre les obligations relatives aux droits de l’homme se rapportant aux moyens de bénéficier d’un environnement sain. [Le rapport](https://www.ohchr.org/EN/Issues/Environment/SREnvironment/Pages/ImplementationReport.aspx) est destiné à une large gamme d’acteurs qui pourraient mettre en œuvre les normes de droits de l’homme en matière d’environnement. Les propositions sont regroupées par catégorie en fonction des acteurs susceptibles de participer à leur mise en œuvre, parmi lesquels on compte : a) le Conseil des droits de l’homme et d’autres organisations intergouvernementales; b) les organes régionaux qui s’occupent des droits de l’homme et d’autres organisations régionales; c) les gouvernements; d) les acteurs non étatiques, y compris les organisations de la société civile; e) le Rapporteur spécial. M. Knox a présenté son rapport au Conseil des droits de l’homme en mars 2016 ([A/HRC/31/53](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G15/292/97/PDF/G1529297.pdf?OpenElement)).

* **Rapport sur la biodiversité (2017)**

Le Rapporteur spécial a présenté son rapport sur la diversité biologique au Conseil des droits de l’homme en mars 2017 ([A/HRC/34/49](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G17/010/00/PDF/G1701000.pdf?OpenElement)). Il y décrit l'importance des services écosystémiques et de la biodiversité pour la pleine jouissance des droits de l'homme et fait état de l'application des obligations relatives aux droits humains découlant des actions liées à la biodiversité. Ce rapport formule des recommandations sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour protéger le plein exercice des droits de l'homme. Il est le résultat de recherches approfondies et d'un processus consultatif avec les experts, les États et un éventail d'autres parties prenantes, ainsi que de sa participation au Congrès mondial de la nature en 2016 et à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

**Visites de pays réalisées par le rapporteur spécial**

Dans le cadre de son mandat, le Rapporteur spécial a effectué [quatre visites](https://www.ohchr.org/EN/Issues/Environment/SREnvironment/Pages/Countryvisits.aspx) au cours desquelles il a examiné la façon dont les pays mettent en œuvre les droits de l’homme liés à la protection de l’environnement. Par la même occasion, il a également identifié les bonnes pratiques et principaux enseignements en plus d’examiner les défis auxquels les pays sont confrontés dans la mise en œuvre des droits de l’homme liés à l’environnement.

* Costa Rica (du 28 juillet au 1er août 2013)
* France (du 20 au 24 octobre 2014)
* Madagascar (du 25 au 31 octobre 2016)
* Uruguay (du 24 au 28 avril 2017)
* Mongolie (du 19 au 27 septembre 2017)

|  |
| --- |
| **Le mandat du Rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l’homme se rapportant aux moyens de bénéficier d’un environnement sûr, propre, sain et durable, M. John H. Knox**Twitter: @SREnvironment Sites web: www.ohchr.org/srenvironment et www.srenvironment.org Base de données sur les droits environnementaux : [www.environmentalrightsdatabase.org](http://www.environmentalrightsdatabase.org)S'abonner à la Newsletter du Rapporteur spécial en envoyant un courriel à srenvironment@ohchr.org avec le titre «abonnement »  |